

À DESTINATION DES

ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S SUR TERRES DE MONTAIGU

**TERRES DE
MONTAIGU**

Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

#6 Jeudi 28 mai

NOUVEAU Le RAM pendant la gestion de la crise sanitaire

Vous avez des questions par rapport à vos conditions d'emploi, vous souhaitez échanger sur l'accueil des enfants à votre domicile ?

A partir du 2 juin, les modalités de contact avec le service évoluent :

- Sur place : venez rencontrer une professionnelle du RAM dans les locaux du RAM tous les jours jusqu'à 20h. Vous pouvez d'ores et déjà prendre rendez-vous.
Attention les rendez-vous du mardi se feront par téléphone
- En rendez-vous téléphonique : vous pouvez ainsi être rappelé à l'heure qui vous convient, en choisissant l'option « être rappelé » lors de la prise de rendez-vous. Le service vous rappelle en "numéro privé" à l'heure du rendez-vous.
- Par mail : ram@terresdemontaigu.fr
Posez votre question par mail en nous laissant vos coordonnées. Nous vous répondons en moins de 48h par mail ou téléphone. Laissez vos coordonnées téléphoniques, le service vous rappelle en "numéro privé" ;
- Par téléphone : appelez le service tous les jours de 15h30 à 17h30 au **02 51 94 04 62**.
Et si vous souhaitez nous appeler pendant la sieste des enfants, le lundi, mercredi et vendredi, il est possible de nous joindre dès 14h.

NOUVEAU Vous êtes disponible pour accueillir les enfants des professionnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire ?

Malgré le déconfinement, certaines familles, dont un des parents est essentiel à la gestion de la crise sanitaire, nous contactent pour trouver une solution de garde d'urgence. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons pas dans chaque commune d'assistantes maternelles disponibles pour ce type d'accueil.

Si vous êtes disponible pour accueillir ces enfants, merci de vous manifester auprès du service en envoyant un mail à l'adresse ram@terresdemontaigu.fr

Vous pouvez également renseigner vos disponibilités sur le site [monenfant.fr](https://monenfant.fr/web/quest/recensement-covid-19) en remplissant le formulaire suivant : <https://monenfant.fr/web/quest/recensement-covid-19>

Les informations juridiques

NOUVEAU Reconduction de l'indemnisation exceptionnelle pour le mois de Mai

En tant qu'assistante maternelle, vous êtes confrontée aux conséquences de l'épidémie du Covid-19. Pour ces raisons, les pouvoirs publics et l'Urssaf ont décidé de reconduire la mesure d'indemnisation exceptionnelle pour le mois de mai.

Depuis le 25 mai, vos parents employeurs peuvent déclarer votre salaire auprès de Pajemploi.

Comme pour les mois de mars et avril, deux possibilités s'offrent à eux :

1. Les parents employeurs dont leur salarié aura travaillé toutes les heures prévues en avril ou pour qui les parents décident de maintenir l'intégralité du salaire bien que toutes les heures n'aient pas été réalisées déclarent comme d'habitude sur Pajemploi. A ce titre, ils bénéficient du Complément Mode de Garde (CMG) et du crédit d'impôt mais ne complètent pas le formulaire d'indemnisation.
2. Les parents employeurs qui ne peuvent pas assumer le coût des heures prévues non effectuées peuvent bénéficier de la mesure exceptionnelle d'indemnisation. Ils ne percevront pas de crédit d'impôt et de complément libre choix du mode Garde (CMG) sur cette indemnité.
Le montant de l'indemnisation correspond à 80% du montant net des heures prévues et non réalisées.

A ce jour, les modalités d'application du dispositif de l'indemnisation exceptionnelle pour le mois de juin ne sont pas encore connues. Elles seront communiquées prochainement par le gouvernement.

NOUVEAU Le point sur les congés payés

La Convention Collective Nationale des assistants maternels prévoit la période de référence d'acquisition des congés payés du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.

A cette date, vos parents employeurs vont donc devoir faire le point sur le nombre de jours de congés acquis et la rémunération brute correspondante.

La rémunération des congés payés s'applique de manière différente selon la mensualisation prévue au contrat.

N'hésitez pas à les orienter vers le service s'ils souhaitent être accompagné dans le calcul de la rémunération de vos congés payés.

Le RAM, vous accompagne dans cette période de déconfinement avec les enfants que vous accueillez

NOUVEAU Une citronnade artisanale : exploration sensorielle avec des agrumes.

Cette semaine nous vous invitons à proposer aux enfants un support d'activité autour de la citronnade.



Pour proposer ce support d'exploration il vous faut :

- Des petits plateaux
- Des quartiers d'agrumes pour les enfants (citron, orange, pamplemousse...)
- Des agrumes pour confectionner la citronnade/orangeade
- Des carafes d'eau plate /pétillante
- Des ustensiles (petits couteaux pour enfants, presses agrumes, pailles, cuillères...)
- Des verres
- Des glaçons
- De la menthe, du sucre ou ce que vous souhaitez pour adapter la citronnade à votre goût.

Proposez à chaque enfant un petit plateau contenant des quartiers de différents agrumes, des ustensiles pour manipuler les agrumes, des contenants pour faire un peu de transvasement/extraire le jus des agrumes, de l'eau plate ou pétillante... Enfin tout ce qui pourrait être utile pour goûter, découvrir, explorer les agrumes ainsi que fabriquer et goûter la citronnade.

Après un temps d'exploration libre pour les enfants, lorsque vous le jugez pertinent, vous pouvez vous installer en face des enfants et préparer de la citronnade sous leurs yeux.

Pressez les agrumes de votre choix : montrez leur le jus.

Faites une version avec de l'eau plate et une avec de l'eau pétillante : observez les bulles. Ajouter de la menthe ou du sucre à votre convenance et dégustez.

Qu'apporte ce support aux enfants ?

Installés sur une petite table ou à même le sol, les enfants peuvent manipuler, goûter, couper, éplucher et tenter de comprendre les composants d'une citronnade. Ils peuvent, observer les zestes, la pulpe, le jus mais aussi affiner leur préférence. Ils comparent les goûts, les saveurs : l'amertume du zeste, l'acidité du citron, la douceur du sucre, les différentes odeurs, couleurs et formes des fruits.

Découvrir les ingrédients puis la recette permet aux enfants de savourer différemment leur boisson. Ils seront fiers du résultat !

Comment s'assurer que les mesures d'hygiène spécifiques à la période que nous traversons soient respectées ?

Veillez à bien laver les fruits et à les laisser plusieurs jours au frais ou à l'air libre avant de les proposer pour la manipulation des enfants. Lavez-vous bien les mains et veillez à ce que vos ustensiles soit bien propres. Lavez les mains des enfants, et désinfectez leur espace d'exploration.

Utilisez des agrumes qui n'ont pas servis à l'exploration des enfants pour confectionner votre citronnade et préférez que les enfants soient observateurs lorsque vous réalisez la citronnade qu'ils dégusteront ensuite.

Installez autant de « postes » que vous accueillez d'enfants. Disposez pour chaque poste la même diversité d'agrumes et de matériel ainsi vous limiterez pour eux l'envie d'emprunter ceux du voisin. Installez les enfants à distance autour d'une table par exemple ou au sol à différents endroits de la pièce.

N'hésitez pas à nous envoyer par mail les photos de vos créations ou à nous solliciter pour des conseils ou des questions !

NOUVEAU Le retour des Matinées Rencontre & Jeux... à la maison

Les Matinées Rencontres & Jeux, comme vous les avez connues avant le début de cette crise sanitaire, ne peuvent pas reprendre actuellement.

Pour palier cette absence, l'équipe du RAM a travaillé sur un support informatique afin de vous permettre de continuer à faire vivre ces matinées aux enfants depuis votre domicile.

A partir du mardi 2 juin, les assistantes maternelles ayant transmis leur adresse mail au RAM recevront chaque semaine à la date à laquelle le RAM se déplace habituellement dans votre commune, un mail contenant un lien vers un support d'exploration confectionné par l'équipe du RAM.

- Si vous ne souhaitez pas recevoir ces mails, merci de vous manifester auprès du service.
- Si nous n'avons pas votre adresse mail et que vous souhaitez recevoir les supports des matinées, merci de vous manifester auprès du service.

NOUVEAU Repérer les impacts du confinement sur la santé des enfants

Suite à la publication de la fiche [« Repérer les impacts du confinement sur la santé des enfants »](#) par le Ministère des Solidarités et de la Santé, nous vous proposons cette semaine de mettre le focus sur l'observation des enfants que vous accueillez.

Vous qui les connaissez, allez pouvoir observer leur évolution suite au contexte de ces dernières semaines. Ont-ils changé de comportement, d'état émotionnel, d'état de santé? Cela leur a-t-il été bénéfique ou non ? Est-ce à mettre en lien avec d'éventuelles problématiques liées au confinement ? Au dé confinement ?

En tant que professionnelle vous pouvez évoquer avec les parents vos observations en vous adaptant au mieux à ce que vous connaissez de chacun d'eux. Peut-être pourrez-vous discuter avec eux, les guider pour reprendre de bonnes habitudes quotidiennes (présence des écrans, heure de coucher...) et/ou valoriser ce qui doit l'être (plus de temps avec leur enfant, plus de jeux, d'activités communes, construction de souvenirs familiaux...).

N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour échanger sur vos observations ou vos ressentis.

Les ressources utiles

Vous avez besoin de ressources pour vivre au mieux cette période exceptionnelle avec les enfants que vous accueillez ?

Le site [Enfance&covid](#) est une plate-forme qui a été créée pour répondre aux questions que se posent les parents et les professionnels de la petite-enfance pendant cette période de confinement.

Vous y trouverez des fiches pratiques et des vidéos accessibles à tous.

OFFRE D'EMPLOI EN M.A.M. :

Les professionnelles de la Maison d'Assistantes Maternelles « Jardin d'Etoiles », située à La Bruffière, recherchent une assistante maternelle agréée pour intégrer leur équipe (remplacement maternité) de octobre 2020 à février 2020. Ce remplacement pourrait éventuellement conduire à un poste par la suite.

Si vous êtes intéressées, vous pouvez leur envoyer votre CV et lettre de motivation à :
MAM « Jardin d'Etoiles »
34 rue des colibris 85530 La Bruffière
jardindetoiles@hotmail.com

BON A SAVOIR :

Travailler en M.A.M. nécessite un agrément différent de celui du domicile. Une demande d'agrément complémentaire auprès de la P.M.I. est nécessaire. Le délai d'instruction est d'environ 3 mois durant lequel vous serez reçu par une puéricultrice lors de un ou plusieurs rendez-vous individuels dans lesquels seront évaluées vos capacités à travailler.